

## Comité syndical reconvoqué du 13 OCTOBRE 2022

### DELIBERATION N° 2022-10-081 Modifications du tableau des effectifs

Nombre de membres : 105			L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président le 07 octobre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don Georges.
En exercice	Présents	Votants	
105	18	22	Monsieur FERRANDI Etienne a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation les conditions de quorum ne sont pas requises, le comité syndical peut valablement délibérer.

**Présents :**

SAVELLI Pierre, FERRANDI Etienne, LACOMBE Xavier, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, GUIDONI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, COSTA Paul (suppléant de OLMETA Claudy), MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme, CICCADA Vincent, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre et GIANNI Don Georges.

**Absents représentés :**

POZZO di BORGIO Louis (a donné pouvoir à SAVELLI Pierre), MATTEI Jean-François (a donné pouvoir à GIANNI Don Georges), MAURIZI Pancrace (a donné pouvoir à POLI Xavier), BARTOLI Paul-Marie (a donné pouvoir à MICHELETTI Vincent)

**Absents :**

PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTISTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVERA Matteo, GIAMARCHI Marie-Dominique et GONZALEZ COLOMBANI Carulina.

MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane et VOGLIMACCI Charles Noël.

ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédéric.

BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie et ACQUAVIVA François-Xavier.

VUILLAMIER Jean-Marcel et FANTOZZI Jean-Michel.

BRUZI Benoit et GAMBOTTI Alexandre.

BELLINI Pierre-François et MURACCIOLI Jean-Jacques.

SINDALI Philippe et FRANCESCHINI Christiane.

NICOLAI Marc-Antoine, MARIOTTI Marie-Thérèse, CIMIGNANI Marie-Flora et BERLINGHI François.

MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint et CANANZI Ange.

DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph et TERRIGHI Charlotte.

FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.

ALBERTINI Pierre-François.

LECCIA Pascal.

ISTRIA Patrice, et PERENEY Jean.

MATTEI FAZI Joselyne, POMPONI Paul François et CHIAPPINI Charles.

STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul et LUCCHINI Félicien.

**Certifié exécutoire,**

après transmission en Préfecture le : **18/10/2022**

et de la publication de l'acte le : **18/10/2022**



Pour le Président, par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20221013-2022-10-081-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Monsieur Don-George GIANNI, Président expose,

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les besoins de la structure évoluent et nécessitent de faire évoluer le tableau des effectifs, en conséquence et afin d'accompagner les évolutions de carrière des agents et de réaliser les recrutements nécessaires à la suite de mobilités, il convient de :

- supprimer un poste de rédacteur affecté à l'emploi de chargé de relation adhérents qui évolue sur un poste d'ingénieur.
- supprimer un poste de rédacteur principal 1ere classe suite à un départ à la retraite.
- créer un poste de technicien suite à réussite concours
- créer poste d'adjoint technique en adéquation et en anticipation de la création d'un opérateur valorisation pour lequel les Comité Technique avait rendu un avis favorable en date du 9 décembre 2020

Le tableau des effectifs mentionne 161,46 autorisés parmi lesquels 38 sont vacants et se répartissent comme suit :

- 15 postes en prévision des avancements de grades au titre de l'année 2022
- 1 poste en vue de la réintégration d'un agent actuellement en détachement
- 9 recrutements en cours
- 13 postes permettant de s'assurer de la réactivité nécessaire au bon fonctionnement des services en matière de recrutement dans le respect des procédures réglementaires

La mise à jour du tableau des effectifs, reproduite dans le tableau ci-après a recueilli un avis favorable du Comité Technique lors de sa séance en date du 6 octobre 2022.

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/10/2022	ETP Pourvus au 01/10/2022	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP
EMPLOI FONCTIONNEL			EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services	1	1	Directeur général des services			1
Directeur général adjoint des services	1	1	Directeur général adjoint des services			1
Collaborateur de cabinet	1	0	Collaborateur de cabinet			1
TOTAL (1)	3	2	TOTAL (1)			3

Accusé de réception en préfecture  
 024-200009827-20221013-2022-10-081-DE  
 Date de télétransmission : 18/10/2022  
 Date de réception préfecture : 18/10/2022

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/10/2022	ETP Pourvus au 01/10/2022	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	1	1	Attaché hors classe			1
Attaché principal	2	2	Attaché principal			2
Attaché	4	3	Attaché			4
Rédacteur principal de 1ère classe	2	0	Rédacteur principal de 1ère classe	1		1
Rédacteur principal de 2ème classe	3	2	Rédacteur principal de 2ème classe			3
Rédacteur	5	2	Rédacteur	1		4
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	3	Adjoint administratif principal de 1ère classe			4
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe			2
Adjoint administratif	4	3	Adjoint administratif			4
<b>TOTAL (2)</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>TOTAL (2)</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	1	0	Ingénieur hors classe			1
Ingénieur principal	6	5	Ingénieur principal			6
Ingénieur	6	4	Ingénieur			6
Technicien principal de 1ère classe	2	1	Technicien principal de 1ère classe			2
Technicien principal de 2ème classe	2	2	Technicien principal de 2ème classe			2
Technicien	7	6	Technicien		1	8
Agent de maîtrise principal	4	3	Agent de maîtrise principal			4
Agent de maîtrise	12	11	Agent de maîtrise			12
Adjoint technique principal de 1ère classe	14	9	Adjoint technique principal de 1ère classe			14
Adjoint technique principal de 2ème classe	22	13	Adjoint technique principal de 2ème classe			22
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	55	50	Adjoint technique		1	56
<b>TOTAL (3)</b>	<b>131,46</b>	<b>104,46</b>	<b>TOTAL (3)</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>133,46</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>161,46</b>	<b>123,46</b>	<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>			<b>161,46</b>

Actués de réception en préfecture  
024-200009827-20221013-2022-10-081-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Les emplois vacants devront être pourvus par des agents titulaires et pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents contractuels. Dans cette hypothèse, les agents devront justifier d'un niveau d'études correspondant au niveau de recrutement par concours externe ou d'une expérience dans un emploi comparable. Le niveau de rémunération des agents contractuels sera celui auquel peuvent prétendre les agents titulaires du même grade. Les agents contractuels pourront également bénéficier du régime indemnitaire instauré au Syndicat. »

**Il est proposé aux membres du comité de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Le Comité syndical après en avoir délibéré :**

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 à L313-4,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-1 et L.5711-1,  
Considérant l'avis favorable du comité technique du 6 octobre 2022,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,  
Ouïe l'exposé de Monsieur le Président

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du tableau des effectifs selon le tableau ci-dessus aux conditions précitées,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes disposition pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Don-Georges GIANNI



*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20221013-2022-10-081-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022